

DELIBERATION N°23

OBJET : ELECTION DES DELEGUES AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CREATION ET LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DES CLOS

Entendu l'exposé de Madame la maire ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement général du conseil municipal, il convient de désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants ;

Considérant que le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ses membres de ne pas procéder au vote par bulletin secret ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE à l'unanimité de ses membres, de ne pas procéder au vote par bulletin secret ;

PROCEDE à l'élection de délégués pour siéger au sein du Syndicat intercommunal pour la création et le fonctionnement de l'école des Clos comme suit :

- ✓ 3 membres titulaires
- ✓ 3 membres suppléants

Madame la maire fait appel de candidatures.

EN QUALITE DE TITULAIRES

Madame Nadège BERTHAULT
Madame Fatiha BORROS
Monsieur Adrien PAIRON

EN QUALITE DE SUPPLEANTS

Madame Diane DA SILVEIRA
Madame Tiffanie CALAS
Madame Louise GUIBERT

DECLARE élus, à l'unanimité, pour siéger au sein du Syndicat intercommunal pour la création et le fonctionnement de l'école des Clos :

En qualité de titulaires :

Madame Nadège BERTHAULT
Madame Fatiha BORROS
Monsieur Adrien PAIRON

En qualité de suppléants :

Madame Diane DA SILVEIRA
Madame Tiffanie CALAS
Madame Louise GUIBERT

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 28 avril 2026

Le secrétaire de séance,
Monsieur Paul BADRI.



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 28 avril 2026

La Maire,
Madame Laëtitia DEVRIENDT.



REÇU EN PREFECTURE

Le 04/05/2026

Application agréée E-legalite.com

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

Conseillers en exercice :	35
Présents :	28
Absents :	7
Pouvoirs :	5
Votants :	33

Convoqués le : 22 avril 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-huit avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Madame Laëtitia DEVRIENDT, maire.

PRESENTS : Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Paul BADRI, Madame Christelle PUJO, Monsieur Guillaume PROUST, Madame Monia BRAHAM, Monsieur Manuel MACHADO, Monsieur Jean-Paul CHONION, Madame Isabelle PITSCH, Monsieur Michel CALAFATO, Madame Catherine ROUSSEAU, Madame Tiffanie CALAS, Madame Diane DA SILVEIRA, Monsieur Bruce HENRIONNET, Madame Louise GUIBERT, Madame Méline RIVERA, Monsieur Maxence LEBRUN, Madame Nadège BERTHAULT, Monsieur Pascal ROSE, Madame Fatiha BORROS, Monsieur Sébastien CHAUVIN, Monsieur Antonio AMARAL, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Sandrine COUPPÉ, Monsieur Cédric BLANC, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Marie TISSIER, Monsieur Jean-Marc BARDON, Madame Séverine NOEL.

ABSENTS : Madame Ludivine BERTOLOTTI, Madame Audrey DAMMAN.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR DE :

Madame Sonia LAURENT	à	Madame Isabelle PITSCH
Monsieur Adrien PAIRON	à	Madame Fatiha BORROS
Madame Nadia FRANCOIS	à	Monsieur Cédric BLANC
Monsieur Dov COHEN	à	Madame Sandrine COUPPÉ
Monsieur Fabien DARTIS	à	Monsieur Teddy ROBIN

Madame la Maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Monsieur Paul BADRI, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

* Il est à noter que Madame Méline RIVERA a quitté la séance avant le vote de la délibération n°43 (Groupement de commandes permanent conclu entre la ville et la CCAS d'Ozoir-la-Ferrière) et est revenue avant le vote de la délibération n°45 (Adhésion à la centrale d'achat de la Région Ile-de-France).